

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 003-1343/15/CC**

**■ Paiement de la cotisation 2015 à l'association Territoires Citoyens pour le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole**  
**CABINET 15/13620/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créé le 28 mars 2003, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a été mis en place pour suivre l'élaboration du Projet puis du Contrat d'agglomération 2000-2006 de la Communauté urbaine conformément à l'article 26 de la LOADDT du 25 juin 1999. Instance de dialogue et de débats entre des composantes issues de multiples horizons qui n'ont que rarement l'occasion d'échanger, il a pour vocation d'enrichir la réflexion sur les grands enjeux du territoire grâce au croisement des compétences et des points de vue citoyens.

Alors que se construit la future Métropole Aix-Marseille Provence, le Conseil de développement se veut un outil d'intelligence collective qui participe à la création d'une vision d'agglomération sur des problématiques essentielles du développement durable telles que l'économie, l'habitat, les déplacements, l'environnement et la culture.

Créé le 30 janvier 2010, l'association « *Territoires Citoyens* » a pour objet de relier les conseils de développement des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que toute structure concourant aux mêmes objectifs de promotion du développement local participatif.

S'appuyant sur la déclaration de Forcalquier du 18 novembre 2006, elle a pour objectifs de :

- Promouvoir et faire reconnaître l'action des Conseils de développement ;
- Echanger sur des problématiques communes ;
- Devenir un interlocuteur de l'Etat, de la Région, et des Départements dans la réflexion et l'action sur les politiques territoriales et le développement durable ;
- Devenir un espace d'auto-formation des membres des Conseils de développement ;
- Obtenir des moyens de fonctionnement indispensables à l'efficacité et la pérennité des instances participatives que sont ces Conseils de développement.

Dans une perspective métropolitaine, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole souhaite s'impliquer plus fortement dans le réseau de la concertation régional Provence-Alpes-Côte d'Azur représenté par l'association « *Territoires Citoyens* ».

Convaincu que cette adhésion lui permettra d'échanger davantage avec les territoires voisins sur des problématiques partagées et de valoriser les projets et réflexions portés par le territoire Marseille Provence Métropole, le Bureau du Conseil de développement du 18 mai 2015 a validé le principe du renouvellement de l'adhésion à l'association « *Territoires Citoyens* » pour l'année en cours.

Le coût annuel de cette adhésion est de 150 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 011-21/10/11 CC du 21 octobre 2011 relative à l'approbation de l'Adhésion du Conseil de développement Marseille Provence Métropole à la Coordination Nationale des Conseils de développement;
- La délibération DEV 001-584/14/CC du 19 décembre 2014 relative à l'élargissement de la composition et nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt d'un échange d'expériences et de travaux communs entre les Conseils de développement régionaux sur des problématiques partagées ;
- La nécessité que le territoire Marseille Provence Métropole soit représenté de manière pérenne dans ce réseau de la concertation à l'échelle régionale ;
- Que le Conseil de développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine, qu'il revient de prendre la décision d'adhérer à l'association « Territoires Citoyens » au nom de son Conseil de développement ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le paiement de la cotisation d'un montant de 150 euros auprès de l'association « *Territoires Citoyens* » pour l'exercice 2015.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-politique B310 - Nature 6281 - Fonction 90.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué - Développement  
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER